



20 DEC. 2018

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation
Pôle santé publique de la production des végétaux

5 rue Françoise Giroud – CS 67516
44275 NANTES Cedex 2

Tel : 02.72 74 71 20 - Fax : 02 72 74 71 49

email : sral-agrements-phyto.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Réf : JNDC / SH - 2018 – 1057

Objet : Agrément des conseillers, distributeurs,
appicateurs de produits phytopharmaceutiques

Dossier suivi par :
Stéphanie HUDE 02.72.74.71.22

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, LE CONSEIL, ET L'APPLICATION
EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- *Vu les articles L. 254-1, L. 254-2, L.254-3, R.254-15 à R.254-18 du code rural et de la pêche maritime relatifs au conseil, à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits phytopharmaceutiques*

l'organisme MR BRICOLAGE

**domicilié à Rue Neptune
85350 L'ILE D'YEU**

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : PL01159**

pour effectuer ses activités :

- **de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à NANTES, le 19 décembre 2018

Le Chef du Service régional de l'alimentation,

Jean-Noël DE CASANOVE